

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMAZAN**

Le 27 janvier 2023 à 18h30,

le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation : 19/01/2023

Présents : 8/14 : Mme CAPELLI Aurélie, Mme COLLOMB Valérie, M. CROUZET André, M DIJON Benoit, M. Louis DONNET, M. FABRE Benoit, Mme GAFFET Muriel, M. MANGIN Jean-Baptiste,

Absents : 6 /14 : Mme CREPEL Christine, M. FAYAD Ghassan, M. LOUCHE Robin, Mme REUTER Dominique, M. SENOT Laurent, Mme STEEMERS Pascale

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. FABRE Benoit a été nommé secrétaire

Nombre de votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

MARCHES PUBLICS
Marché public 2022-03 Vidéoprotection urbaine
Avenant 3

Vu la délibération 2022-772 du 10 mars 2022 portant contrat avec Santerne Méditerranée pour le marché de fourniture et d'installation d'un système de vidéoprotection,

Vu la délibération 2022-789 du 10 juin 2022 validant l'avenant n°1 pour un montant de marché à 50 556.09€HT

Vu la délibération 2022-808 du 16 septembre 2022 prolongeant par avenant n°2 le délai au 30 novembre 2022

Vu les contraintes techniques rencontrés pendant le chantier,

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire, et après délibération, valide à l'unanimité,

- que le délai de fin de réalisation des travaux est porté avec un terme au 31 mars 2023
- autorise Monsieur le Maire, à défaut un adjoint, à signer tout document permettant l'exécution de cette affaire.

Le Maire, LOUIS DONNET

